

Référentiels	ISO 50001 : 2011		
§	4.5.3		

Problème posé

Que communiquer vers l'extérieur et comment ?

Réponse

La norme nous précise l'exigence suivante :

L'organisme doit décider s'il communique en externe, sur sa politique énergétique, son SMÉ et sa performance énergétique et doit documenter sa décision. S'il décide de communiquer en externe, l'organisme doit alors établir et mettre en œuvre une méthode pour cette communication externe.

Le choix appartient à l'organisme de communiquer ou non en externe. Si l'organisme souhaite communiquer, il aborde les trois critères de communication :

- Politique énergétique
- SMÉ
- Performance énergétique

Si l'entreprise ne désire pas communiquer sur l'une de ces trois thématiques, sa décision, qu'elle soit stratégique ou autre, mérite d'être justifiée et auditée. Il est nécessaire de s'assurer que l'exemption d'un critère, notamment la performance énergétique, n'est pas une volonté de cacher des résultats estimés insuffisants, mais, par exemple, un souci de confidentialité.

La sincérité des données communiquées doit être auditée.

Les méthodes de communications peuvent être communes à celles appliquées aux autres référentiels.

Les modalités et critères de communication peuvent être différenciés en fonction des publics visés. Ils peuvent intégrer des dispositions obligatoires de communication sur les indicateurs extra-financiers (par exemple : Bilan GES, quota CO2, rapport RSE...)

Mot(s) clé(s) : Communication, indicateurs, critères, performance

Date de création : 8/03/2016

Date de modification :